

## Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

### Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

#### Réunion d'information communale Secteurs Seugne aval et rive droite Le 30 Mai 2012 à St Ciers - Champagne

#### **Pièces-jointes :**

- Liste des participants
- Diaporama présenté en séance

#### **Le Vison d'Europe :**

Présentation de l'espèce et de ses enjeux aux niveaux Européen et Français. Dans le cadre du DOCOB, les habitats préférentiels du Vison d'Europe ont été identifiés et sont particulièrement bien représentés entre Pons et Jonzac.

#### **Périmètre Natura 2000 et zone d'étude :**

Une première délimitation du périmètre de la zone Natura 2000 a été réalisée au 1/100 000ème. Celle-ci contenant parfois des incohérences, une nouvelle délimitation est cartographiée au fond de vallée à une échelle de 1/25 000ème. Afin de prendre en compte la totalité des zones potentielles pour le Vison d'Europe, la zone d'étude est étendue à l'ensemble du réseau hydrographique.

Pour la mise en œuvre, une échelle plus précise, à un niveau cadastral, sera utilisée. Cette révision sera soumise à une consultation des communes.

#### **Plusieurs remarques :**

- Représentant profession agricole : Demande de nuancer et préciser le compte-rendu concernant l'avis des groupes de travail sur le projet d'inscrire dans le Docob une proposition d'extension de périmètre, notamment pour les groupes de travail rive gauche (réuni à Nieul le Virouil) et rive droite (réuni à Guimps) où les personnes présentes étaient, dans l'ensemble, défavorables à cette proposition.

➔ Le compte-rendu sera modifié afin de prendre en compte cette remarque.

- Commune de Saint Maurice de Tavernole : demande de faire figurer le périmètre d'étude sur la carte afin de le différencier de celui de la zone Natura 2000 officielle.

➔ Les cartes qui composent l'atlas cartographique seront modifiées dans ce sens.

- Commune de Chantillac : Demande l'intérêt d'agrandir la zone, ne se situant pas dans la zone officielle Natura 2000 actuellement et le nombre d'individus de Vison d'Europe présent au sein de l'aire d'étude

- ➔ L'extension du périmètre de la zone d'étude est justifiée sur le plan scientifique en considérant l'ensemble de la zone d'activité du Vison d'Europe qui s'étend à l'intégralité du bassin hydrographique. Des comptages et captures ont été réalisés dans le cadre du plan national de restauration. De plus, des captures accidentelles par des piégeurs de ragondins sont été signalées. Enfin, certains Vison d'Europe ont été retrouvés sur les bords de route, victimes de collisions routières. S'agissant d'une espèce menacée, les effectifs sont faibles (probablement quelques individus).

### **Présentation des outils proposés par Natura 2000 :**

Les différentes mesures (MAET, Contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000) proposées sont basées sur le volontariat par voie contractuelle. Aucun caractère obligatoire.

#### Plusieurs réactions et questions :

- Droit de propriété ou d'usage (pêche, chasse...) en site natura 2000 :
  - ➔ Il n'y a pas d'interdiction ou de réglementation nouvelle fixée par Natura 2000 concernant ces activités.  
En revanche, pour les aménagements et travaux, tout projet au sein de la zone Natura 2000 est soumis à un dossier d'étude d'incidence au titre de Natura 2000.
- Animation des MAET
  - ➔ Dans la plupart des cas, il s'agit de la Chambre d'Agriculture. L'animateur est chargé d'aider les personnes intéressées à monter leur dossier.
- Quelle est la surface minimale pour une contractualisation ?
  - ➔ Aucune.
- Charte Natura 2000 : c'est une adhésion à des bonnes pratiques environnementales (de type label) destinée aux communes, associations de chasse, clubs de randonnée... qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et communiquer sur l'adéquation de leurs pratiques avec la préservation du patrimoine naturel du site Natura 2000.  
Lors d'une adhésion à la charte Natura 2000, la personne est exonérée de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties. L'Etat compense-t-il le manque à gagner pour les communes ? :
  - ➔ l'Etat compense les collectivités locales. Monsieur Beaulieu précise néanmoins que cela se fait dans le cadre de la loi de Finances.
- Représentant profession agricole : le diagnostic du site a bien souligné les richesses naturelles du site, quel intérêt d'ajouter des actions si ce que l'on fait actuellement est déjà bien pour la biodiversité ?
  - ➔ Le Docob prévoit des actions pour maintenir et conforter les milieux naturels et espèces d'intérêt communautaire, qui sont néanmoins des espèces menacées au niveau européen.
- Commune de Bran : L'objectif minimum fixé par l'Europe aux Etats est d'avoir 12 % de territoire en zone Natura 2000, ce qui est atteint aujourd'hui en France. Ce qui pose la question de l'utilité d'une éventuelle extension du site Natura 2000.
  - ➔ Cet objectif est un objectif global au niveau du territoire français. Néanmoins, l'enjeu concernant le Vison d'Europe (population présente uniquement dans le Sud-Ouest de la France) peut justifier de préserver l'ensemble du réseau hydrographique sur les différents bassins versant qu'il fréquente.

- Difficulté à faire confiance à l'Etat sur le respect des engagements (retard de paiement...)  
vis-à-vis des contrats Natura 2000.

- Demande de relation avec le Conseil Général de Charente et de participation du technicien  
rivière de la Communauté de communes de la Haute Saintonge

➔ Ces deux collectivités sont invitées au comité de pilotage et groupes de travail.

## **Liste des participants**

M. Jean-Claude BEAULIEU, Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime,  
M. Yves GUENOUX, Maire d'Allas Champagne - Pt SIAH trèfle,  
M. Chantal GUIMBERTEAU, Maire d'Arthenac – Conseiller Général du Canton d'Archiac,  
M. Dominique CHATELLIER, Maire de Barret,  
M. Jean-François PERRIER, Maire de Bran,  
M. Martial FEDON, Mairie de Bran,  
M. Jean-Luc MARRAUD, Maire de Chantillac,  
M. Eric BOUGNAUD, Maire de de Fléac sur Seugne ,  
M. Albert BARUSSEAU, Maire de Guimps,  
M. Pascal CHAIGNIER, Maire de Lussac,  
M. FLERS, 1<sup>er</sup> adjoint, Mairie de Montchaude,  
M. Geoffroy BOYNARD, SIVOM Montendre,  
M. Gérard CHARLASSIER, Mairie de Neuillac,  
M. Michel GENEAU, CCR Pons,  
M. Guy BROTHEAU, Maire de Réaux,  
M. Michel GENEAU, Maire de St Léger,  
M. Jean-Pierre MOTARD, Maire de St Maigrin,  
M. Jean-Yves STHIK, Maire de St Ciers Champagne,  
M. Claude MARTIAL, Maire de St Germain de Lusignan,  
M. Jean-Michel MARIAU, Maire de St Maurice de Tavernole,  
M. Michel GENEAU, Maire de St Eugène  
M. Philippe MENARD, Atelier BKM  
Mme Estelle KERBIRIOU, CG17